

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE LÉRY**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Léry tenue le 9 novembre 2020 par vidéoconférence et à huis clos en raison de la COVID-19, et à laquelle sont présents :

M. le conseiller Gérald Ranger  
M. le conseiller Éric Pinard  
M. le conseiller Paul Leclaire  
M. le conseiller Eric Parent

formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Walter Letham

Est également présent : M. Dale Stewart, directeur général et secrétaire-trésorier

**OUVERTURE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures 36.

**2020-11-149**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Accepte l'ordre du jour de cette séance avec modification, soit l'ajout du point 8.4 « Contrat de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration - Projet V-2018-001 - Avenant à l'ingénierie #5 ».

Adoptée à l'unanimité

**2020-11-150**

**ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL**

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Approuve tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2020**

Le Conseil municipal prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport budgétaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 octobre 2020.

**RECETTES**

Les recettes totalisent **3 921 367 \$** soit 84 % du budget total.

Utilisation de la marge de crédit/règlement d'emprunt en 2020 – **0 \$**.

- **PERCEPTION DES TAXES**

## **TAXES 2020**

Foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures : **3 301 116 \$** soit 93,2 % sur un global de 3 540 738 \$.

## **ARRÉRAGES DE TAXES**

Année 2019 (solde) 44 881 \$ foncières, INR, eau, eaux usées, dette, ordures  
Autres années (solde) 9 001 \$

## **DÉPENSES**

Les dépenses d'opération s'établissent à **2 966 849 \$**, soit 65 % du budget, réparties ainsi :

Administration	65 %	Urbanisme	67 %
Sécurité publique	82 %	Loisirs et culture	30 %
Transport	87 %	Frais de financement	47 %
Hygiène du milieu	71 %	CMM	99 %

Les dépenses d'investissement en 2020 s'établissent à **349 342 \$**.

2020-11-151

## **PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT**

Dépôt du rapport sur les engagements financiers et factures à payer au 31 octobre 2020 au montant de 191 842,20 \$.

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Approuve ces engagements financiers et factures à payer qui totalisent la somme de 191 842,20 \$ pour le mois d'octobre 2020.

Adoptée à l'unanimité

## **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), tous les membres du Conseil municipal (Walter Letham, Gérald Ranger, Éric Pinard, Paul Leclaire, Eric Parent et Johanne Dutil) déposent une déclaration de leurs intérêts pécuniaires.

2020-11-152

## **FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

### **QUE la Ville de Léry :**

- Décrète la fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes, soit du 21 décembre 2020 au 1<sup>er</sup> janvier 2021 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-153

## **VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES**

**CONSIDÉRANT** la liste des arrérages de taxes en date du 9 novembre 2020 déposée par le directeur général et secrétaire-trésorier ;

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

### **QUE la Ville de Léry :**

- Avise les contribuables concernés qu'il sera ordonné à la prochaine séance du Conseil municipal la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes si les sommes dues inscrites sur la liste déposée ce jour même ne sont pas acquittées d'ici le 14 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

## **RESSOURCES HUMAINES**

2020-11-154

### **NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DÉMOLITION**

**CONSIDÉRANT** l'entrée en vigueur le 27 juin 2016 du règlement numéro 2016-458 relatif à la démolition d'immeubles ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 20 dudit règlement indique que le Comité de démolition est formé de trois membres du Conseil municipal désignés pour un an et que leur mandat est renouvelable ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Nomme trois membres du Conseil municipal, à savoir : M. le conseiller Éric Pinard, M. le conseiller Eric Parent et Mme la conseillère Johanne Dutil, aux fins de siéger au sein du Comité de démolition de la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-155

### **RÉMUNÉRATION GLOBALE - STRUCTURE SALARIALE À ÉCHELON 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-07-091, adopté et mis en place une structure salariale à échelon ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette structure salariale à échelon est indexée à la hausse pour chaque exercice financier et que l'indexation est égale au pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation établi par Statistique Canada et selon le mois de septembre comme référence (Variation 12 mois - Tableau 18-10-0004-01) ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Adopte la structure salariale à échelon 2021, laquelle fait partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduite.

Adoptée à l'unanimité

## **RÈGLEMENTS**

### **AVIS DE MOTION**

Monsieur le conseiller Éric Pinard donne avis que lors d'une séance subséquente le Conseil municipal adoptera un règlement omnibus modifiant divers règlements d'urbanisme. De plus, M. le conseiller Éric Pinard présente le projet de règlement et demande la dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption.

### **URBANISME – VOIRIE**

2020-11-156

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1603, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS (3<sup>E</sup> DEMANDE)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une première demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 4 mai 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2020-06-081 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une deuxième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 9 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été refusée par le Conseil municipal par sa résolution numéro 2020-08-116 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une troisième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 24 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la troisième demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement de 4,5 mètres vers l'avant du garage privé attenant et l'agrandissement du bâtiment principal par l'ajout d'un logement accessoire au-dessus du garage sur la propriété sise au 1603, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-157

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 338, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 9 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la démolition des bâtiments et la reconstruction d'une habitation avec garage intégré sur la propriété sise au 338, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry, le tout en respectant les conditions suivantes élaborées par le Comité consultatif d'urbanisme :
  - Les requérants devront obtenir au préalable une autorisation du Comité de démolition pour la démolition des bâtiments.
  - Conserver un arbre en cour avant.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-158

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1297, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 8 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée avec quelques conditions ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclair

**QUE la Ville de Léry :**

- Exige le retour au Comité consultatif d'urbanisme, pour nouvelles études et recommandations, la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant l'agrandissement du bâtiment principal du côté latéral gauche, afin d'ajouter un garage attenant, une pièce mécanique et de rangement et une salle de dégustation de la propriété sise au 1297, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-159

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – 1225, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 14 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une nouvelle habitation ayant un étage avec un garage intégré sur la propriété sise au 1225, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-160

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 141 450 (BOULEVARD DE LÉRY)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 4 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Ranger  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une nouvelle habitation, ayant deux étages et un garage intégré, sise sur le lot 5 141 450, boulevard de Léry, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-161

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-455 - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – LOT 5 140 897 (RUE PAUL)**

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 2016-455 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est entré en vigueur le 27 juin 2016 ;

**CONSIDÉRANT QU'** une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée le 9 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale telle que déposée ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale concernant la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée d'un étage, avec garage intégré et un garage détaché d'une superficie de 80 m<sup>2</sup>, sise sur le lot 5 140 897, rue Paul, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-162

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1464, CHEMIN DU LAC-SAINT-LOUIS**

**CONSIDÉRANT QU'** une demande de dérogation mineure à l'égard du règlement de zonage numéro 2016-451 et de la grille de spécification des usages et normes a été soumise en regard de l'immeuble sis au 1464, chemin du Lac-Saint-Louis sur le lot 5 140 992, afin de reconnaître conforme l'implantation sud-ouest du bâtiment principal mesuré à 3,37 mètres de la ligne avant secondaire, ce que la réglementation en vigueur ne permet pas (7,5 mètres) ;

**CONSIDÉRANT QUE** ladite demande a été soumise au Comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation et que l'avis public, requis en vertu de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), a dûment été publié ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accorder la présente demande de dérogation mineure ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes intéressées ont eu l'occasion de faire parvenir leurs commentaires par courrier ou courriel auprès du Conseil municipal ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

**QUE la Ville de Léry :**

- Entérine la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de reconnaître conforme l'implantation sud-ouest du bâtiment principal mesuré à 3.37 mètres de la ligne avant secondaire, et ce, en regard de l'immeuble sis au 1464, chemin du Lac-Saint-Louis, en la Ville de Léry.

Adoptée à l'unanimité

**ENGAGEMENTS DE CRÉDITS**

2020-11-163

**RENOUVELLEMENT - CONTRATS PG SOLUTIONS - ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Renouvelle ses contrats d'entretien et de soutien des applications PG Solutions pour l'année 2021 au coût de 12 997,60 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-164

**RENOUVELLEMENT - ADHÉSION À L'UMQ - ANNÉE 2021**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Paul Leclaire

**QUE la Ville de Léry :**

- Renouvelle son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2021 au coût approximatif de 3 631,57 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-165

**CONTRÔLE DES ANIMAUX – CONVENTION DE SERVICES 2021-2024**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal de la Ville de Léry désire octroyer le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service clé en main déposée par SPCA Refuge Monani-Mo, organisme à but non lucratif, le 22 octobre 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Éric Pinard  
Appuyé par M. le conseiller Eric Parent

**QUE la Ville de Léry :**

- Octroie à la SPCA Refuge Monani-Mo, organisme à but non lucratif, le contrat pour le contrôle des animaux sur le territoire de la Ville de Léry, le tout selon la proposition du 22 octobre 2020 pour un montant forfaitaire annuel de 6 000 \$, taxes en sus, et ce, pour une durée de quatre (4) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Autorise que le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, la convention de services avec la SPCA Refuge Monani-Mo.

Adoptée à l'unanimité

2020-11-166

**CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET D'ARCHITECTURE POUR L'AGRANDISSEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION – PROJET V-2018-001 – AVENANT À L'INGÉNIERIE #5**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2018-07-093, octroyé à Tetra Tech QI Inc. le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie et d'architecture pour l'agrandissement de la station d'épuration ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-02-028, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de fournir une évaluation de la capacité maximale de l'émissaire de la station d'épuration ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-06-083, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin d'ajouter des travaux à leur mandat (Ajouter un poste de pompage à la sortie de la station d'épuration pour acheminer les eaux traitées à l'émissaire et apporter des modifications à la conduite d'émissaire afin qu'elle puisse fonctionner sous pression) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2019-07-098, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. afin de fournir une étude écologique, incluant la description d'éventuels milieux humides et hydriques, qui est requise pour satisfaire les exigences du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Léry a, par sa résolution numéro 2020-05-070, accepté l'offre de services en soutien technique en ingénierie de la firme Tetra Tech QI Inc. pour l'ajout d'éléments au projet (Une chambre de mesure de débits des trois conduites de refoulement (existante + deux nouvelles) et une chambre d'échantillonnage pour les conduites regroupées qui servira aussi d'entrée d'eau aux étangs aérés) ;

**CONSIDÉRANT QU'** à la suite de la réception de questions d'informations du MELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation, des activités supplémentaires ont dû être effectuées afin de répondre aux demandes du MELCC concernant les milieux humides (activité non prévue dans le cadre de l'étude écologique réalisée) et l'augmentation de l'exigence de rejet pour la désinfection ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux n'étant pas inclus dans le mandat initial, la firme Tetra Tech QI Inc. a déposé le 9 novembre 2020 un avenant à l'ingénierie ;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Eric Parent  
Appuyé par M. le conseiller Éric Pinard

#### **QUE la Ville de Léry :**

- Adjuge à la firme Tetra Tech QI Inc. l'avenant en ingénierie pour l'ajout d'activités supplémentaires qui ont dû être effectuées afin de répondre aux demandes du MELCC concernant les milieux humides (activité non prévue dans le cadre de l'étude écologique réalisée) et l'augmentation de l'exigence de rejet pour la désinfection, le tout pour un montant de 7 000 \$, taxes en sus, selon l'avenant déposé.
- Indique que le montant pour payer ce contrat sera réparti aux propriétaires, premiers bénéficiaires, selon l'entente relativement au financement des travaux d'agrandissement de la station d'épuration des eaux de Léry.
- Indique que, s'il y a lieu, un montant pour payer ce contrat pourrait être puisé à même les fonds prévus à la Ville de Léry dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) pour la portion des travaux attribuable au projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie – Phase II.
- Autorise le maire ou, en son absence, le maire suppléant, ou le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Ville de Léry, tout document donnant effet ou concernant la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

#### **AUTRES DOSSIERS**

2020-11-167

#### **MARDI JE DONNE ROUSSILLON**

**CONSIDÉRANT** la fondation de *Mardi je donne* dès 2012 à l'échelle canadienne et la création de *Mardi je donne Roussillon* en 2020 afin de regrouper les organismes et groupes du territoire qui sont inscrits et y sollicitent un soutien financier ;

**CONSIDÉRANT QUE** *Mardi je donne* permet de soutenir concrètement des organismes du milieu qui rendent des services souvent essentiels à la population et particulièrement dans des périodes difficiles comme c'est le cas en temps de pandémie de la COVID-19 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le monde municipal est associé à cette initiative et que plusieurs villes et communautés locales posent annuellement des gestes de soutien en lien avec la journée nationale du don *Mardi je donne* ;

**CONSIDÉRANT** la promotion souhaitée autour de la journée nationale du *Mardi je donne*, le 1<sup>er</sup> décembre prochain ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclair

Appuyé par M. le conseiller Gérald Ranger

**QUE la Ville de Léry :**

- Proclame la journée nationale du don *Mardi je donne* sur le territoire, le 1<sup>er</sup> décembre 2020, et qu'elle invite ses concitoyennes et concitoyens à donner généreusement aux organismes inscrits chez *Mardi je donne Roussillon*.

Adoptée à l'unanimité

**ORGANISATION PARA-MUNICIPALE**

**MRC DE ROUSSILLON**

Lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 28 octobre 2020, il y a eu discussions sur le Boisé Léry-Châteauguay.

**TRANSPORTS ACCÈS INC.**

Aucune information

**INFORMATION AUX CITOYENS**

Élections partielles 2020 – District 2 – Les Boisés – Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la Ville de Léry du report du scrutin partiel qui devait avoir lieu le 29 mars 2020. La population du District 2 – Les Boisés sera informée, en temps et lieu, du développement pour la reprise de cette journée de vote.

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal aura lieu à huis clos le lundi 14 décembre 2020.

Compte de taxes municipales 2020 – La troisième échéance était le mardi 8 septembre 2020.

Le service de collecte de branches est terminé pour l'année 2020. Le service reprendra au printemps 2021.

La Ville de Léry et son Service d'incendie étaient présents le samedi 31 octobre 2020 au Parc Asselin pour l'Halloween. La Ville de Léry désire remercier tous les bénévoles et les participants.

La Guignolée 2020 de la Ville de Léry (27<sup>e</sup> édition) aura lieu le dimanche 6 décembre 2020 dès 10 h 30. La distribution des sacs vides se fera une semaine plus tôt, soit le 29 novembre 2020. Vous pouvez, si la température le permet, laisser vos sacs à la porte la journée de la collecte afin de faciliter la cueillette ou les apporter à l'église Notre-Dame-de-Léry.

En raison de la pandémie de la COVID-19, toutes les autres activités de loisirs et/ou communautaires de la Ville de Léry sont annulées jusqu'à nouvel ordre.

La Ville de Léry offre ses sincères remerciements à M. Stéphane Fleury, directeur du Service de police de Châteauguay depuis plus de dix ans, pour tous ses efforts dans divers dossiers et lui souhaite la meilleure des chances dans ses futurs projets au sein de l'Union des municipalités du Québec.

**COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES CONSEILLERS (ÈRE)**

Monsieur le conseiller Paul Leclair invite les citoyens à être généreux lors de la collecte des denrées de la Guignolée 2020.

Monsieur le conseiller Eric Parent demande aux citoyens de faire preuve de vigilance quant aux informations qu'ils reçoivent en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II. Il insiste sur le fait que le rôle du Conseil municipal est de fournir l'information la plus claire possible et invite les gens à poser leurs questions à des personnes qui ont l'information.

M. le conseiller Éric Pinard indique que la Ville de Léry est dans une position délicate et cherche à protéger le Boisé Léry-Châteauguay dans la mesure du possible. Il mentionne que la Ville de Léry est dépendante de ce qui se passe à la MRC de Roussillon, qui travaille à mieux nous protéger vis-à-vis des poursuites judiciaires. Il invite les citoyens à continuer de se renseigner et de poser leurs questions en participant aux prochaines séances de consultations publiques de la MRC de Roussillon les 17, 18 et 19 novembre 2020 à 19 heures. Il invite aussi les citoyens du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II à faire preuve de vigilance.

M. le conseiller Gérald Ranger apporte des précisions à une lettre du Maire datée du 27 octobre 2020 en lien avec le projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie - Phase II, à savoir que le Conseil municipal avait choisi, à l'unanimité, de s'engager pleinement dans ce projet. Il mentionne avoir eu des discussions avec les membres du Conseil municipal et affirme qu'il y a eu erreur d'interprétation de la part des autres conseillers. Il clarifie la situation en confirmant sa position : il soutient avoir voté deux fois auparavant contre la Phase II et indique qu'il représente les citoyens de la Phase I au fait qu'ils ne doivent payer plus. Il ne trouve pas correct que les réponses du sondage aient été, selon lui, traitées en référendum. Il répète qu'il n'est pas contre le fait que la Phase II ait leurs services d'aqueduc et d'égout, mais être contre le fait que les gens de la Phase I paieront plus que ce qu'ils ont reçu des citoyens de la Phase II. Il affirme avoir obtenu le mandat de plusieurs citoyens qui sont contre. Il indique aux citoyens de la Phase II de décider de leur sort contrairement à ceux de la Phase I où ils s'étaient fait indiquer que ce n'était pas de leurs affaires. Il conclut en réitérant qu'il est contre la Phase I (*sic* Phase II) pour des raisons de financement.

En réponse à M. le conseiller Gérald Ranger, M. le conseiller Paul Leclaire invoque le service à la communauté. Il indique que la plupart des citoyens de la Phase II ont besoin des services, ayant des puits contaminés et/ou installations septiques non conformes. Il réitère sa position de vouloir aller de l'avant avec cet important projet pour remédier à cette situation.

En réponse à M. le conseiller Gérald Ranger, M. le conseiller Eric Parent indique que les citoyens avec lesquels il a interagi depuis les 8-10 dernières années appuient le projet de la Phase II. Le besoin est évidemment présent. Il ajoute qu'avec un financement provincial de plus de 50 %, les options doivent être explorées. Il précise que devant la quantité de réponses positives à une question très claire (85 % au sondage original), il s'est rangé à la volonté des citoyens les plus concernés, soit de régler la situation d'égout et d'aqueduc dans ce secteur.

Monsieur le conseiller Gérald Ranger constate un certain tiraillement quant à la façon dont les décisions sont prises et met en garde le maire que ce n'est pas la bonne approche.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire et les membres du Conseil municipal répondent aux questions sur tout sujet qui ont été soumises par les citoyens par courriel avant la séance ordinaire.

Les questions portent sur la Phase II du projet d'égout et d'aqueduc avec protection incendie, le rehaussement de la capacité des étangs aérés, le projet de construction d'une nouvelle école ainsi que sur le projet de règlement 215 de la MRC de Roussillon qui apporte des modifications aux zones de conservation viable dans le Boisé Léry-Châteauguay.

2020-11-168

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. le conseiller Paul Leclaire, appuyé par M. le conseiller Éric Pinard, que la présente séance soit et est levée ; il est 22 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

---

**MAIRE**

---

**DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**